

# **Pêche de sardine au Maroc**

## **Plan de travail pour l'année 2 du FIP (2016-2017)**

### **Version finale, 18 avril 2016**

#### **1. introduction**

Ce document détaille le deuxième calendrier annuel de fonctionnement du plan d'amélioration (FIP) de la pêcherie de sardine Marocaine. Ce document a été préparé par Jo Gascoigne (consultante) avec le soutien des participants au FIP. La base du document est un examen de la pêcherie par rapport au standard MSC 2014. Ce dernier n'est pas une pré-évaluation MSC complète mais une mise à jour d'une pré-évaluation complète réalisée en 2010, qui a été complétée par Jo Gascoigne et examinée par le Comité de Pilotage du FIP au sein du Ministère Marocain de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Département de la Pêche Maritime (comprenant des représentants de la DIP, DPMA, ONP et INRH). L'évaluation était mise à jour en février 2016 puis validée en avril 2016.

Ce document résume les conclusions de l'évaluation mentionnée plus haut (version 2016), souligne les actions qui ont déjà été entreprises, soit après la pré-évaluation de 2010, soit dans le cadre de la première année du FIP, et énumère les nouvelles mesures nécessaires dans le cadre du FIP pour atteindre un point où la certification MSC serait possible. Ces nouvelles mesures sont présentées sous la forme d'un plan FIP (à jour) accompagné d'un calendrier prévisionnel, également révisé. Le document résume le progrès de la première année du FIP (dès janvier 2015) et présente un plan d'action en détail pour la deuxième année, avec des actions précises et les intervenants auxquels elles incombent.

L'objectif déclaré du FIP est d'obtenir la certification MSC de la pêcherie. L'évaluation de la durabilité, les actions d'amélioration et le plan de travail ont tous été conçus pour atteindre cet objectif.

#### **2. État de la pêche**

(Il existe un rapport plus détaillé sur l'état de la pêcherie par rapport à la norme MSC au début du FIP (2014), mise à jour en février 2016 – ci-dessous ce document est résumé brièvement.)

##### *2.1 Aperçu sur la pêcherie*

La pêcherie cible plusieurs espèces de petits pélagiques (sardine, anchois et deux espèces de sardinelles, maquereau et chincharde), parmi lesquelles la sardine est la plus importante, représentent environ 75% des débarquements, le maquereau 16%, les sardinelles 4.5%, les chincharde 3% et l'anchois 1.5%. Même si la pêche s'opère aux alentours de toute la côte marocaine, les débarquements de sardine des zones Atlantique nord et méditerranéenne sont nettement inférieurs aux débarquements des zones centrale et sud, qui représentent plus de 95% des débarquements (Figure 1). La pêche est susceptible d'opérer sur deux stocks de sardine: le premier sur la zone centrale (A + B) et l'autre sur la zone sud (C). On note que l'extension du stock sud de la sardine est très limitée au-delà de la frontière Mauritanienne, bien que les stocks de certaines autres espèces (sardinelles, par exemple) soient partagés. Les

petits pélagiques sont ciblés par trois principales flottes: les côtiers/senneurs, les chalutiers pélagiques Marocains (RSW) et les chalutiers pélagiques sous licences étrangères (Russes et UE).

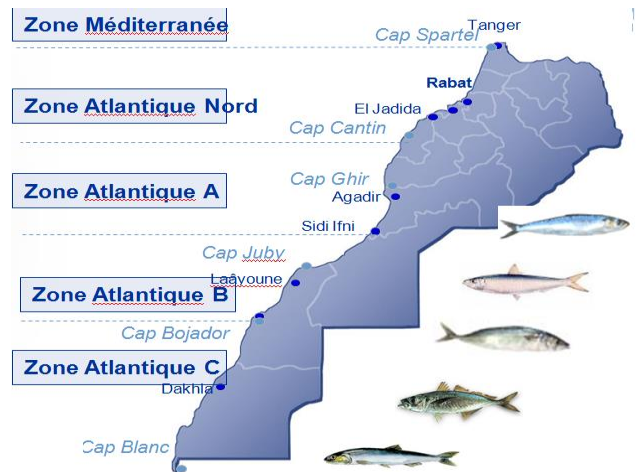


Figure 1. Zones de pêche aux fins de gestion autour de la côte marocaine. Pour la pêche de la sardine, nous nous intéressons aux côtes Atlantique des zones A, B et C.

## 2.2 Aperçu sur la gestion de la pêche

La gestion des ressources halieutiques est la responsabilité du gouvernement marocain (Ministère de l'Agriculture et de Pêche Maritime, Département de la Pêche Maritime).

Plusieurs lois et réglementations sont mises en place pour gérer les pêcheries. Elles comprennent la limitation des droits d'accès à la ressource, les tailles minimales de capture, les fermetures spatio-temporelles des zones sensibles au niveau de zones centrale et sud, la réglementation des engins de pêche, un TAC dans la zone sud, une limite sur les débarquements par marée, des restrictions sur les prises accessoires, protection de certaines espèces menacées d'extinction, ainsi que le suivi et application de la loi. L'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) entreprend les actions de recherches sur les petits pélagiques, en particulier, les évaluations des stocks par le biais des techniques d'acoustiques à l'échelle nationale ou avec les pays voisins dans le cadre de la coopération régionale sous l'égide de la FAO (COPACE).

## 2.3 Etat et gestion des espèces cibles

Étant donné que l'objectif déclaré du FIP est d'obtenir la certification MSC, l'évaluation de la durabilité de la pêche a suivi la structure du standard MSC.

- Etat des stocks : La plus récente évaluation du stock à l'échéance 2014 (INRH 2015) suggère que, pour les deux stocks (central et sud), la biomasse de sardine et la mortalité de pêche sont autour des points de référence cibles, bien que différents modèles d'évaluation proposent des estimations relativement différentes. Le stock central de sardine est considéré en état de pleine exploitation tandis que la sardine du stock sud est en état de non-pleine exploitation. Donc ces deux stocks ne sont pas surexploités.
- Les points de référence ont été convenus à un niveau approprié et ils sont estimés pour les deux stocks. Bien qu'ils servent (apparemment) comme éléments de base pour la définition

du TAC et du plan de gestion, le processus de prise de décision n'est toutefois pas formalisé, ce qui ne permet pas de se prononcer sur le rôle exact de ces points de référence dans la prise de décision.

- La reconstitution : La précédente évaluation du stock central (2013) avait estimé que le stock était surexploité, mais devrait pouvoir se régénérer selon les estimations de taux d'exploitation. Cette estimation a été confirmée par l'évolution du stock et l'évaluation plus récente (2014), qui estime que le stock est autour du niveau cible de biomasse.
- La stratégie de gestion des prises : Tous les éléments sont en place pour une gestion des prises (suivi, évaluation, prise de décision par les responsables et exécution), dans le cadre d'un plan de gestion pour chaque stock, mais la stratégie gagnerait plus en visibilité et en efficacité dans son opérationnalité si l'on formalisait les processus de prise de décision en matière de définition des TAC.
- Règles de contrôle des prises : Les outils pour contrôler le taux d'exploitation sont utilisés comme indiqué plus haut (TACs, limites de production par marée, saisons et zones fermées, etc.), mais leur portée est limitée aux objectifs de gestion initiaux, notamment la limitation par groupe d'espèce et non par espèce qui est encore à l'étude.
- Surveillance : Un système de surveillance par VMS et de traçabilité des prises est mis en place.
- Évaluation de stocks : Un système d'évaluation des stocks est mis en place, y compris une coopération au niveau régional dans le cadre des groupes de travail du COPACE.

#### 2.4 Impacts sur l'écosystème

- Autres espèces débarquées : La durabilité des petits pélagiques concerne en plus de la sardine les espèces suivantes: le maquereau, les sardinelles et le chinchard. Pour chaque 'stock', il y a en effet deux espèces (maquereau : *Scomber scombrus* et *S. colias*; sardinelle: *Sardinella aurita* et *S. maderensis*; chinchard: *Trachurus trachurus* et *T. trecae*). Selon l'INRH (2015) et Corten et al. (2012), les débarquements de la pêcherie sont essentiellement composés en *Scomber spp.*, *S. aurita* et *T. trachurus* (bien que *S. maderensis* soit plus présente dans les eaux marocaines en automne 2015 que *S. aurita*, selon les suivis de l'INRH). Les deux stocks de sardinelle sont estimés être en situation de surexploitation. Les stocks sont partagés entre la zone sud du Maroc, la Mauritanie et le Sénégal. Il n'est pas clair à quel point la stratégie actuelle de capture pour les espèces de petits pélagiques dans la zone sud permettrait au stock de sardinelle de se reconstituer. Cependant, vu que la pêcherie marocaine ne prélève que 10 à 20% des captures totales sur le stock *S. aurita*, la responsabilité principale pour la reconstitution de ce stock se trouve au-delà des eaux marocaines.
- Les rejets : Au début du projet FIP, aucune information n'était disponible sur les prises rejetées. Les résultats préliminaires d'une étude entamée par l'INRH pour estimer le taux des rejets ont été présenté en juin 2015 (présentation INRH à la réunion FIP, juin 2015) qui suggèrent que le taux des captures rejetées est inférieur à 5%.

- Espèces en voie de disparition, menacées et protégées ('ETP' en anglais) : Les résultats préliminaires de l'INRH suggèrent également que les interactions avec les espèces ETP, si existantes, sont rares. La recherche continue à traiter cet aspect.
- Habitats : La pêche pélagique semble n'avoir aucun impact direct sur le fond marin.
- Écosystème : Il y a potentiellement des inquiétudes sur les stocks surexploités de petits pélagiques, qui jouent un rôle clé dans l'écosystème (bien que les stocks surexploités sont ceux qui sont partagés au niveau de la région, et sont présents surtout dans les eaux mauritanienne et sénégalaise).

## 2.5 Gestion

- Cadre juridique et coutumier : Un cadre solide est mis en place au Maroc, mais il n'y a aucune coopération internationale pour une gestion effective des stocks partagés (même si il existe une coopération pour l'évaluation des stocks, un cadre régional légal qui est le COPACE et des projets tel que le CCLME qui préparent les éléments d'une gestion concertée).
- Consultations, rôles et responsabilités : Les rôles et les responsabilités sont clairement identifiés, un processus de consultation fort est mis en place avec les professionnels, bien que peu de renseignements soient disponibles pour le grand public et les ONG.
- Objectifs à long terme : Présents dans le cadre du Plan Halieutis (stratégie du secteur de pêche).
- Objectifs de la pêcherie : Plan de gestion mis en place pour la pêche des petits pélagiques.
- Processus de prise de décision : Mis en place, et basé sur l'avis scientifique en premier, mais il n'est pas formalisé au niveau processus de déroulement.
- Respect et exécution : Structure juridique en place et mise en œuvre sur le terrain.
- Recherche : INRH effectue des recherches approfondies sur la ressource et son écosystème.
- Examen de la gestion : Il y a eu un examen approfondi et une amélioration du système de gestion de cette pêcherie de façon continue sur les 15 dernières années.

## 2.6 Résultats de l'évaluation de la durabilité

Le résultat de l'évaluation de la durabilité (septembre 2014) est résumé dans le tableau 1. En bref, les principaux problèmes relevés sont les suivants :

- La réglementation en vigueur régulant le contrôle des débarquements (captures totales admissibles, limites sur licences, etc.) s'applique sur l'ensemble des petites pélagiques toutes espèces confondues. Ceci est difficile à éviter étant donné la nature de la pêcherie. La conséquence directe est que les règles de contrôle pour le stock cible pour le FIP (sardine) ne sont pas suffisamment liés au stock pour pouvoir réduire le taux d'exploitation si l'état du stock évolue vers les points de référence limites (selon les exigences de MSC, Principe 1). Des mesures comme, par exemple, des limitations des captures par espèce serait plus appropriée.

- Le TAC ne s'applique qu'à l'un des stocks de sardine (dans la zone sud) ; il existe maintenant un plan de gestion pour la zone centrale mais qui ne comprend pas encore le système de TAC qui est à l'étude pour cette zone.
- La base scientifique de certaines mesures comme les limites maximales de prises admissibles n'est pas très claire – le processus de définition des mesures de gestion comme les TACs, qui se fait sur une base concertée avec les différentes parties prenantes, n'est pas formalisé par une procédure communiquée à tous, ce qui donne une image peu transparente de l'extérieur.
- Aucune donnée n'est disponible sur les rejets ou sur les interactions avec les espèces menacées d'extinction, bien que certains règlements soient en place pour protéger ces derniers – ceci est cependant en train de changer.
- Peu d'informations sont disponibles publiquement sur la pêche, et il a été dans le passé difficile pour les intervenants externes de comprendre l'état de la pêche ou sur quelle base les décisions de gestion sont prises – ceci est cependant en train de changer.

Le tableau 1. Résumé de l'évaluation de la durabilité de la pêche (septembre 2014, mise à jour février 2016, mise à jour aussi pour la version 2.0 du standard MSC).

Principe	PI	Indicateur de performance	Niveau de notation probable		Principaux problèmes à régler
			stock A + B	stock C	
1	1.1.1	État du stock			Biomasse et mortalité de pêche autour des niveaux cibles
	1.1.2	Rétablissement des stocks	n/a	n/a	Reconstitution achevée pour la zone centrale
	1.2.1	Stratégie de captures			Stratégie mise en place
	1.2.2	Règles de contrôle d'exploitation	*	*	Lien avec l'état des stocks ?
	1.2.3	Information/suivi			Suivi mis en place
	1.2.4	Évaluation de l'état du stock			Processus d'évaluation des stocks en place
2	2.1.1	Etat des lieux sur les débarquements	**		Sardinelle surexploitée – exige des 'mesures' pour assurer que la pêche n'empêche pas la reconstitution du stock
	2.1.2	Gestion des débarquements	**		Comme ci-dessus
	2.1.3	Suivi des débarquements			Suivi et évaluation régionale
	2.2.1	Etat des lieux des rejets			Données préliminaires suggèrent qu'il n'y a que peu de rejets ; donc gestion supplémentaire n'est pas exigée
	2.2.2	Gestion des rejets			
	2.2.3	Suivi des rejets			
	2.3.1	Etat des lieux des espèces ETP			Données préliminaires suggèrent qu'il n'y a pas d'interactions ETP ; donc gestion supplémentaire n'est pas exigée
	2.3.2	Gestion de l'ETP			
	2.3.3	Informations sur l'ETP			
	2.4.1	Résultat sur l'habitat			La pêche n'empiète pas sur le fond marin.
2.4.2	Gestion de l'habitat				

	2.4.3	Information sur l'habitat		
	2.5.1	Etat des lieux de l'écosystème	?	Surexploitation de certains stocks de petits pélagiques mettre plus d'exploitation
	2.5.2	Gestion de l'écosystème	?	
	2.5.3	Suivi de l'écosystème		Système de surveillance mis en place
<b>3</b>	3.1.1	Cadre juridique et coutumier		Cadre juridique solide mais la coopération régionale est nécessaire pour certains stocks
	3.1.2	Consultation, rôles et responsabilités		Les rôles et responsabilités sont bien définis, bonne consultation
	3.1.3	Objectifs à long terme		Cadre solide (exemple: Plan Halieutis)
	3.1.4	Motivation pour s'engager dans une exploitation durable	n/a	(Sera supprimé de la prochaine version de la norme MSC)
	3.2.1	Objectifs spécifiques de la pêche		Plan de gestion mis en place
	3.2.2	Processus de prise de décision		Semble fonctionner mais pas très bien formalisés au niveau du processus
	3.2.3	Contrôle et surveillance		Il semble qu'un système fort est en place
	3.2.4	Plan de recherche		INRH effectue des recherches approfondies
	3.2.5	Évaluation des performances de la gestion		La gestion de la pêche a été largement améliorée ces dernières années

\* notation changée d'orange à rouge selon le nouveau standard MSC (version 2.0), ainsi que les résultats des évaluations et avis de MSC en 2015

\*\* notation changée de rouge à orange selon une évaluation de la proportion de captures totales régionales venant de la pêche marocaine (selon Corten et al. 2012)

### 3. Plan de travail

#### 3.1 Objectifs du FIP

L'objectif déclaré du FIP est d'obtenir la certification MSC pour la pêche. Les actions d'amélioration ont donc été conçues avec cet objectif en tête.

#### 3.2 Mesures générales pour amorcer l'amélioration

Les actions d'amélioration de la pêche pour respecter les normes exigées pour la certification MSC étaient identifiées au début du FIP comme suit :

1. Finaliser et mettre en œuvre un plan de gestion/régénération pour le stock de sardine dans les zones A + B, et en particulier adapter les règles de contrôle des prises à l'état du stock (Février 2016 : Depuis 2015 il y a un plan de gestion, mais les règles de contrôle des captures ne correspondent toujours pas aux exigences MSC)
2. Développer des règles de contrôle des prises pour les stocks (toutes espèces) dans la zone C, de façon qu'elles répondent à l'état du stock de petits pélagiques y compris la sardine (cible) la sardinelle (surexploité). (Février 2016 : Aucun progrès.)

3. Analyser les données des observateurs sur les navires étrangers sous licence pour évaluer les niveaux de capture rejetées en mer et les interactions avec les espèces « ETP ». (Février 2016 : INRH a commencé.)
4. Élaborer un programme de collecte de données pour évaluer les captures rejetées en mer et les interactions avec les espèces «ETP» pour les bateaux de pêche marocains. (Février 2016 : INRH a commencé, en collaboration avec des participants du FIP.)
5. Élaborer et appliquer des mesures pour gérer les rejets et les interactions avec les espèces ETP (si nécessaire). (Février 2016 : Les résultats préliminaires de l'INRH suggèrent qu'il n'y a pas besoin.)
6. Fournir plus d'information sur le système de prise de décisions pour les actions de gestion en particulier et sur la pêcherie en général au plus large public. (Février 2016 : Progrès considérable.)

#### 1. Plan de reconstitution et de gestion pour le stock de sardine en zone centrale:

Ces actions étaient proposées pour traiter les questions suivantes :

- i) Le stock est appauvrie (biomasse en-dessous des niveaux cibles) (MSC IP 1.1.1). (Février 2016 : Les résultats de 2014 ont montré que ce constat n'était plus d'actualité; INRH 2015.)
- ii) Actuellement, il n'existe pas un plan de reconstitution des stocks mis en place (IP 1.1.3). (Février 2016 : Par ailleurs, un plan d'aménagement de petits pélagiques est mis en œuvre depuis 2015. L'évaluation récente du stock estime qu'il n'y a plus besoin de reconstitution de ce stock.)
- iii) La réglementation en vigueur s'applique à toutes les pêcheries mais le TAC est appliqué uniquement au stock de la zone sud, (IP 1.2.2). (Février 2016 : Pas de progrès.)

#### 2. Corrélation des règles de contrôle du stock et de l'état de ce dernier dans la zone C:

Ces actions étaient proposées pour traiter les questions suivantes :

- i) Les liens entre les règles de contrôle des prises (TAC, etc.) et l'état des différents stocks de petits pélagiques auxquels elles s'appliquent ne sont pas évident (IP1.2.2, 2.1.2). (Les règles sont mises en place après la présentation de l'état des stocks des petits pélagiques, mais la réponse aux évaluations des stocks individuels n'est pas claire.) (Février 2016 : Pas de progrès)
- ii) Le stock de sardinelle est apparemment surexploité (IP2.1.1). Bien que des mesures de gestion soient en place, notamment un TAC pour le stock C, le TAC est fixé à un niveau qu'on n'a jamais atteint et ne limite donc pas les taux d'exploitation - d'autant plus que l'un des stocks est épuisé. Les liens entre l'évaluation des stocks et les prises de décisions de gestion doivent être claires et explicites, et on nécessite une réflexion en amont aux décisions à prendre dans le cas où les stocks diminuent (ou ne parviennent pas à se reconstituer) (IP1.2.2, 2.1.2). (Février 2016 : Pas de progrès)

(Note sur la situation actuelle, selon DPMA : Après l'évaluation des stocks par l'INRH, une réunion de concertation est tenue entre scientifiques, gestionnaires et professionnels, pour présenter les résultats des différentes évaluations (INRH), présenter les différents scénarios de

gestion (DPMA) sur la base des résultats scientifiques et prendre des décisions en tenant compte des propositions des professionnels.)

3. Analyse des données d'observateurs : Ces actions étaient proposées pour traiter le problème du manque de données sur les captures rejetées en mer et les interactions avec les espèces en voie de disparition/protégées (ETP) (IP2.2.1, 2.2.3, 2.3.1, 2.3.3). Il est obligatoire pour les navires étrangers autorisés dans cette pêcherie d'avoir des observateurs à bord. Ces rapports devraient faire la lumière sur les pratiques de rejet en mer et sur les interactions avec les espèces menacées et protégées, au moins pour les chalutiers, mais les rapports n'ont jamais été analysés. (Février 2016 : Ces informations ont été analysé dans le cadre du projet de recherche INRH sur les rejets dans la pêcherie petits pélagiques – en cours.)

4. Programme de collecte des données des rejets et espèces ETP: Ces actions étaient proposées pour traiter le problème du manque de données sur les rejets et les interactions avec les espèces en voie de disparition/protégées (IPs MSC comme ci-dessus). Les données sont requises pour la composante marocaine de la flotte (senneurs et chalutiers, bien que les chalutiers soient plus susceptibles de poser un problème) ainsi que pour la flotte étrangère. Ces données peuvent être obtenues via des observateurs ou via un programme d'auto-déclaration par les capitaines coopératifs. (Février 2016 : Des observateurs scientifique ont travaillé à bord des bateaux de pêche marocain dans le cadre du projet de recherche INRH décrit ci-dessus. Les données sont en cours de collection, mais une analyse préliminaire suggère que les interactions sont rares.)

5. Mesures visant à gérer les rejets en mer et les interactions avec les espèces ETP au besoin: Ces actions étaient proposées pour traiter le problème de l'impact sur les espèces rejetées et/ou sur les espèces en voie de disparition/protégées. Puisqu'aucune donnée n'existe actuellement, il est impossible de dire si des mesures de gestion seront requises ou non (IP2.2.2, 2.3.2). (Notez que certaines mesures sont déjà en place, avec une date limite, pour gérer l'impact de la pêche sur les espèces protégées, y compris les phoques moines et les mammifères marins, et les requins qui sont sur la liste CITES<sup>1</sup>.) (Février 2016 : Recherche est toujours en cours, mais les résultats préliminaires suggèrent que des mesures de gestion supplémentaires ne sont pas requises.)

6. Disponibilité des données: Ces actions étaient proposées pour traiter la question de la transparence dans le processus décisionnel et sur l'état des stocks et de la pêcherie (IP3.2.2). Il existe des processus de consultation mis en place avec les professionnels, mais très peu d'informations sont disponibles pour le grand public et les ONG. Cela a conduit à la perception erronée que l'exploitation de la pêcherie n'est pas durable, en se basant sur des informations périmées. . (Février 2016 : L'accès aux données sur la pêcherie est nettement meilleur – voir par exemple le site Internet INRH [www.inrh.ma](http://www.inrh.ma), le site Internet FIP, le site FishSource mise à jour.)

---

<sup>1</sup>CITES = Convention sur le commerce Internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction





### 3.3 Plan de travail général

Les participants au FIP ne peuvent pas dicter comment le gouvernement marocain doit agir, et ce plan de travail ne doit pas être interprété dans ces termes. Plutôt, il doit être considéré comme un projet global pour pousser la pêche au niveau de la certification MSC – un « plan directeur » si vous voulez – avec un calendrier indicatif pour montrer ce qui devrait être réalisable.

Cette version du plan de travail était révisé en février 2016, pour prendre en compte le progrès du FIP Année 1, ainsi que les changements dans les résultats des évaluations MSC ailleurs, et les avis de MSC, en 2015 (notamment IP1.2.2).

RUBRIQUE/ACTIVITE	ACTIVITE	LIVRABLE	CALENDRIER	STATUT (SEPTEMBRE 2014)
Lancement du FIP	Évaluer l'état actuel de la pêche à l'aune du standard MSC	L'Évaluation est disponible au public	Septembre 2014	complété et disponible
	Élaborer des recommandations d'amélioration	Recommandations pour l'amélioration de la pêche disponibles au public (fait partie de l'évaluation de la durabilité)	Septembre 2014	complété et disponible
Formation du FIP	Organiser les fournisseurs	Réunions tenues, liste des participants compilée, groupe de direction du FIP formé	Mars 2014	complété
	Préparer le plan de travail du FIP	Plan de travail du FIP disponible au public	Novembre 2014	complété (ce document est une version à jour)
Activité 1: Plan de gestion pour le stock central (sardines A + B)	Consultations sur la gestion et sur le plan de reconstitution des stocks tenue	Les membres du FIP participent aux consultations	Mars 2015	pas encore terminé
	Plan de gestion du projet préparé	Brouillon du Plan de gestion disponible pour commentaires	Septembre 2015	pas encore terminé
	Finalisation du plan de gestion	Plan de gestion finalisée et disponible au publique	Décembre 2015	pas encore terminé
	Nouvelle évaluation montre que le stock n'est plus surexploité (autour du point de référence cible) – passer à l'Activité 2A.	Résultats des évaluations des stocks	Décembre 2016	complété et disponible sur site INRH

Activité 2A: Règles de contrôle d'exploitation (sardines, deux zones)	Examen des règles de contrôle des prises existantes par rapport à l'état des stocks pour chaque stock ; évaluer les mesures qui peuvent être prises en cas de baisse des stocks de sardine	Les membres du FIP participent aux consultations sur les mesures de gestion possibles	Septembre 2015; révisé à juin 2016	pas encore terminé
	Collaborer avec la Mauritanie sur la reconstitution du stock de sardinelle, si nécessaire		Septembre 2015	pas encore terminé
	Consultations sur les mesures de gestion supplémentaires pour permettre la reconstitution des stocks, dans le cas de surexploitation	Les membres FIP participent aux consultations	Mars 2016; révisé à décembre 2016	pas encore terminé
	Brouillon du plan de gestion et/ou des mesures préparé	Le brouillon du plan de gestion révisé disponible pour commentaire	Septembre 2016; révisé à juin 2017	pas encore terminé
	Plan de gestion et/ou des mesures finalisé	Le plan de gestion et/ou de mesures final disponibles	Décembre 2016; révisé à décembre 2017	pas encore terminé
Activity 2B: Gestion des stocks (autres espèces petits pélagiques)	Revue des règles de contrôle existants par rapport aux états des stocks, évaluation des actions potentielles pour mettre en place dans le cas de déclin.	Participation du groupe FIP dans la consultation	Sept. 2015; révisé à juin 2016,	pas encore terminé
	Consultation avec les pays de la sous-région sur la reconstitution des stocks partagés (sardinelle notamment)	Participants avec des contacts régionaux les encouragent de soutenir la gestion coopérative régionale dans le cadre du projet CCLME et du COPACE	Sept. 2015; révisé à juin 2016	pas encore terminé
	Consultations sur les mesures de gestion supplémentaires pour la reconstitution des stocks épuisés	Le groupe FIP est informé des résultats de cette consultation	Mars 2016; révisé à déc. 2016	pas encore terminé
	Préparation du plan ou des mesures	Plan ou mesures disponibles pour	Sept. 2016, révisé	pas encore terminé

		revue	à juin 2017	
	Finalisation du plan ou des mesures	Plan ou mesures finals disponibles	Déc. 2016; révisé à déc. 2017	pas encore terminé
Activité 3: Analyse des données des observateurs des chalutiers pélagiques étrangers	Compiler les données des rapports dans un tableur ou une base de données	Base de données ou un tableur disponible	Mars 2015	complété
	Évaluer la composition et les quantités des espèces rejetées en mer. Evaluer le type, la quantité et la composition des interactions avec les espèces en voie de disparition, menacées ou protégées	Rapport ou document énonçant les résultats et évaluant si des mesures de gestion sont nécessaires	Septembre 2015	en cours – résultats préliminaires
L'activité 4: Programme de collecte de données pour la flotte marocaine	Sensibiliser au problème et évaluer les options pour la collecte de données avec l'industrie	Les membres du FIP aident à sensibiliser et participent aux consultations	Mars 2015	complété
	Concevoir un système de collecte de données en coopération avec l'industrie	Système de collecte de données en place – données recueillies par des navires sélectionnés	Septembre 2015	complété et en cours
	Analyser les données	Rapport ou document ou présentation énonçant les résultats	Mars 2017 ; révisé à juin 2016	en cours
	Evaluer les besoins d'amélioration, si nécessaire	Evaluation des changements dans la limite sur les prises accessoires ou autres mesures de gestion, si nécessaire	Décembre 2016	pas encore terminé
Activité 5: Gestion des rejets en mer/ interactions ETP si nécessaire	Basé sur les résultats des activités 4 et 5, de consultation sur les mesures de gestion pour réduire les impacts sur les rejets en mer et les espèces ETP	Les membres du FIP participent aux consultations	Septembre 2017	pas encore terminé
	projet de règlement préparé	Projet de règlement est disponible pour commentaires	Mars 2018	pas encore terminé
	Version finale du règlement mise en place	Version finale du règlement publiée	Septembre 2018	pas encore terminé
Activité 6: Disponibilité des données	Site web FIP en ligne avec les documents du FIP disponibles au publique	Site Web disponible	Septembre 2014	complété
	Informations sur la pêche disponible au	Sites web révisés avec plus	Mars 2015	complété

	publique sur un site Internet marocain	d'informations		
	mise à jour basée sur des informations récentes et précises sur les évaluations de durabilité (FishSource, SeafoodWatch etc.)	Évaluations de la durabilité exactes et à jour disponible	Septembre 2015	complété

### *3.4 Progrès sur le Plan FIP pour Année 1 (jusqu'à décembre 2015)*

#### Activité 1

Un plan de gestion a été mis en place pour les stocks de petits pélagiques dans la zone centrale, ce qui complète le travail pour l'Activité 1 comme initialement prévu. En gros, la situation a progressé (le plan de gestion avec limites sur l'effort de pêche), mais elle ne correspond toujours pas aux exigences du standard MSC ; surtout pour l'IP 1.2.2 (règles de contrôle des captures étroitement liés à l'état du stock). L'activité a été mise ensemble avec l'Activité 2 (pour le stock sud).

#### Activité 2

L'activité 2, comme proposée au début, considère la gestion de tous les stocks de petits pélagiques ensemble, pour couvrir l'IP 1.2.2 (règles de contrôle pour le stock sardine) et les IPs 2.1.1 et 2.1.2 (état des stocks et gestion des autres stocks petits pélagiques). Pendant l'Année 1 du FIP, il est devenu évident que cette organisation du plan de travail risque d'être problématique, parce que les Principes 1 et 2 de MSC sont confondus. L'activité 2 a donc été séparée en deux (Activités 2A et 2B), avec dans 2A les exigences MSC pour le Principe 1 (1.2.2 ; sardines) et dans 2B celles de Principe 2 (2.1.1 et 2.1.2 ; autres espèces petits pélagiques).

L'activité 2A (règle de contrôle pour sardines) s'applique maintenant pour les deux zones, parce que l'évaluation la plus récente du stock central (INRH 2015) montre une amélioration de la biomasse aux alentours du niveau cible.

Jusqu'à maintenant il n'y a pas de progrès sur cette activité ; le planning du FIP a été révisé.

L'activité 2B (gestion des autres stocks petits pélagiques) s'applique aussi aux deux zones. Jusqu'à maintenant il n'y a pas de progrès sur cette activité ; le planning du FIP a été révisé.

#### Activité 3

L'activité 3 a proposé l'évaluation des données d'observation des chalutiers étrangers. Le travail est en cours, et les résultats préliminaires (présentés au groupe FIP en juin 2015), suggèrent qu'il n'y a pas besoin de mettre en place d'autres mesures de gestion. Maintenant que les observateurs scientifiques sont sur place sur les bateaux marocains, il n'est peut-être pas nécessaire (pour le FIP) de continuer cette activité.

#### Activité 4

L'activité 4 a proposé que les participants du FIP puissent soutenir l'INRH pour la collection des données directement des bateaux de pêche marocain par les observateurs scientifiques. L'activité a évidemment bien réussi. Les bateaux des participants du FIP font partie du projet de recherche INRH, et selon les données préliminaires (présentées en juin 2015), il n'y a pas de soucis particuliers pour les prises accessoires, les rejets ou les interactions avec les espèces ETP. Il est proposé que cette activité continuera pour l'Année 2 du FIP, pour assurer des données robustes pour l'évaluation d'INRH.

### Activité 5

Activité 5 s'est adressée aux mesures de gestion qui peuvent être requises, selon les données prises par les Activités 3 et 4. Pour le moment, aucun problème n'a été constaté, et selon les données présentées aux FIP en 2015, il n'y a pas besoin d'Activité 5. Une décision finale sera prise en 2016.

### Activité 6

Activité 6 s'est adressée au manque d'information publique sur la pêche. L'activité a été complétée, et n'a donc pas besoin d'être continuée en 2016. Il reste, cependant, le besoin de montrer comment les décisions sur la gestion des stocks sont prises (par ex. le niveau du TAC) mais cette question fait partie de l'Activité 2A.

### 3.5 Plan de travail pour l'année 2 (jusqu'à décembre 2016)

Ce plan de travail porte sur les actions qui peuvent être mises en place par les participants au FIP, afin de soutenir ou de faire progresser le plan de travail général énoncé ci-dessus. En termes de participants, l'un des objectifs de la prochaine réunion du FIP pourrait être de définir les personnes ou les organisations en charge de chaque activité.

ACTIVITE GLOBALE	ACTIVITE PRESCRITE PAR LE PCIM	FIP PARTICIPANTS	CALENDRIER	INDICATEUR
Activité 2A: gestion des stocks de sardine (deux zones); et Activité 2B : gestion des autres stocks petits pélagiques (zone C)	Travailler avec les fournisseurs pour demander la révision des règlements et de la stratégie de gestion dans chaque zone	Tous participants	Q1, Q2	rappports des réunions
	Offrir du soutien pour une revue des bonnes pratiques dans la gestion des pêcheries petits pélagiques multi-spécifiques	Consultant et Steering Committee	Q1, Q2	papier ou présentation ou expert invité
	Soutenir la préparation de la consultation sur la gestion de la pêche dans cette zone	Tous participants	Q2, Q3, Q4	rappports des réunions de consultation
	Participer à la consultation	Tous participants	Q3, Q4	gestion basée sur les exigences MSC
	Faciliter l'engagement avec les pêcheurs pour sensibilisation sur la	Tous participants / SFP	Q2, Q3, Q4	soutien et engagement des pêcheurs dans le

	gestion et sur les bénéfices de MSC			FIP
Activité 3: analyse des données des observateurs	Evaluation finale des résultats de recherche, soutien des mesures de gestion si besoin	Tous	Q2 ou selon disponibilité	présentation au FIP
Activité 4: Collecte de données de la flotte marocaine	Coopération avec INRH pour le programme d'observation continue	Tous	toute l'année	données robustes disponibles
	Evaluation des résultats finaux, soutien des mesures de gestion si besoin	Tous	Q2 ou selon disponibilité	présentation au FIP
Activité 5	Evaluation, si besoin, des mesures de gestion venant des activités 3 et 4	Consultant	Q2 ou selon disponibilité	présentation au FIP
Activité 6: Disponibilité des données	complétée en 2015			

\* <http://fisheryimprovementprojects.org/fip/moroccan-sardine-2/>